



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize Février à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique TURON, Maire de VERTHEUIL.

PRESENTS : TURON Dominique, PREVOSTEAU Jean-Charles, GRAULIERE Grégory, RABIN Elisabeth, BERTRAND Nadia, LOBET Stéphane, RIFFAUD Jean-Baptiste, BOULINEAU Anthony, POISSON Jean-Claude, CHAISE-LEPINE Nicole, ARDILLEY Jacques.

ABSENTES EXCUSEES :

- Madame MOUFLET Sophie qui donne procuration à Madame RABIN Elisabeth
- Madame LOPES Caroline qui donne procuration à Madame BERTRAND Nadia
- Madame LONGAT Elsa qui donne procuration à Monsieur PREVOSTEAU Jean-Charles

ABSENTE NON EXCUSEE :

- Madame Chantale AQUILA

Monsieur GRAULIERE Grégory est nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le compte rendu du Conseil Municipal du 02 Janvier 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

I/ FONDS D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE ANNEE 2023 « RUE ARMAND ROUX »

Sur proposition de Monsieur PREVOSTEAU, le Conseil adopte la réfection de la « Rue Armand Roux » selon le devis de l'Entreprise SARRAZY en date du 06 Février 2023.

PLAN DE FINANCEMENT :

Devis SARRAZY (montant HT	28 687.50€
Montant de la subvention auprès du Département 35% de 25 000€ x CDS 1.04	9 100.00€
Autofinancement y compris TVA	25 325.00€

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité des membres présents et chargent Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives.

**II - TRAVAUX DIVERS ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE 2023
BATIMENT SCOLAIRE PUBLIC DU 1ER DEGRE
REFECTION DE LA CLASSE MATERNELLE GRANDE SECTION**

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un financement auprès du Conseil Départemental pour les travaux de rénovation de la Classe maternelle Grande Section pour l'Ecole Publique Lucie Aubrac de VERTHEUIL située en zone REP.

Le montant HT des travaux s'élève à	6 139.17€
Conseil Départemental 50%	3 069.58€
Autofinancement y compris TVA	3 423.99€
TOTAL TTC	6 493.57€

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés et chargent le Maire de toutes les formalités administratives.

III - RELANTERNAGE COMPLET DE LA COMMUNE

Le Maire propose au Conseil Municipal une demande de subvention pour le remplacement de toutes les lampes de l'éclairage public de la Commune par de l'éclairage LED ce qui permettrait :

- La réduction de la consommation d'électricité d'au moins 50%
- La possibilité de moduler l'intensité de l'éclairage jusqu'à 80%.

Cette opération rentre dans le cadre du nouveau dispositif d'aide de l'Etat aux Collectivités : le FONDS VERT.

Ce dispositif nous permet de demander une subvention pouvant s'élever à 80% du montant hors taxes de la dépense.

Vu le devis présenté par la SOCIETE DERICHEBOURG, le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant HT	131 925.00€
TVA 20%	26 385.00€
Demande subvention 80%	105 540.00€
Part communale y compris TVA	52 770.00€

Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés acceptent cette demande de subvention et chargent le Maire des démarches administratives.

IV - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2023 « CONSTRUCTION DES LOCAUX TECHNIQUES DE LA COMMUNE »

Le Maire expose les conditions d'éligibilité à la DETR pour l'année 2023.

Il est proposé à l'approbation du Conseil un programme de travaux concernant :

Construction des locaux techniques de la commune.

Le Cabinet d'architecture d'ISOLA a été désigné et a élaboré un coût prévisionnel DCE qui a reçu l'approbation du Conseil.

Les travaux s'élèvent à 363 066.84 Euros HT, plus le VRD pour 91 402.30 Euros HT.

Le plan de financement suivant est proposé :

Montant HT des travaux hors VRD	363 066.84€
VRD	91 402.30€
DETR 35% de 363 066.84€	127 073.39
Autofinancement y compris TVA	418 289.58€
TOTAL TTC	545 362.97€

Le Conseil, après en avoir débattu, donne son accord pour solliciter un montant DETR de 127 073.39 Euros.

Les membres du Conseil Municipal chargent le Maire de toutes les formalités administratives.

V - RENOUELEMENT DU CONTRAT CUI-PEC DE MADAME JOLIVET

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de Madame JOLIVET Nathalie (26h30/semaine) arrive à son terme le 13 Mars 2023.

Pôle Emploi a été sollicité pour un renouvellement et une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à renouveler le contrat de Madame JOLIVET Nathalie à raison de 26 heures par semaine du 14 Mars 2023 au 13 Septembre 2023 avec une prise en charge de 50 % par l'Etat.

VI - DECLASSEMENT D'UN COMMUN LIEU-DIT « LILLE » COMMUNE DE VERTHEUIL

Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriétés des Personnes Publiques ;

Vu l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière ;

Considérant l'acquisition par Monsieur BOUGAULT de tous les biens desservis par le commun.

Considérant la demande de Monsieur BOUGAULT de se porter acquéreur du commun desservant ses biens.

Considérant que le déclassement du commun est dispensé d'enquête préalable du fait qu'il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires au déclassement de ce commun.

VII - INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION SUR LA COMMUNE DE VERTHEUIL

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de VERTHEUIL souhaiterait mettre en place un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la commune.

L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but :

- De dissuader par la présence ostensible de caméras*
- De réduire le nombre de faits commis*
- De renforcer le sentiment de sécurité*
- De permettre une intervention plus efficace des services de sécurité*
- De faciliter l'identification des auteurs d'infractions*
- De contribuer à la protection des activités commerciales, artisanales sportives ou culturelles.*

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un diagnostic N°74359/203/2021 a été réalisé en Mars 2021 par le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Gironde représenté par l'adjudant-chef MAURIERES référent sûreté.

Monsieur Le Maire a décidé de proposer au Conseil Municipal l'installation d'un système visant à protéger les installations communales qui font l'objet de dégradations et d'effractions. Ces nuisances entraînent des charges de remplacement ou de réparations avec l'intervention des services municipaux en urgence pour sécuriser les installations et assurer la continuité du service public dans les meilleures conditions.

La commune de VERTHEUIL déplore des faits de malveillance visant des bâtiments communaux et installations publiques. En déployant un dispositif de vidéoprotection, la municipalité souhaite obtenir une diminution du nombre des actes de délinquance, certes contenus, mais qui marquent les esprits. Elle entend également aider la gendarmerie dans ses investigations, en concourant à l'identification des auteurs de troubles.

Les problèmes de malveillance rencontrés par la commune justifient l'emploi de la vidéoprotection. Cet outil peut s'avérer efficace, mais il ne doit pas être perdu de vue qu'il ne constitue qu'un élément s'intégrant dans une stratégie globale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Les principaux objectifs pouvant être visés par le projet sont la prévention, à défaut l'aide aux investigations sur les sites les plus sensibles ou stratégiques, face aux vols (avec ou sans circonstance aggravante), aux dégradations, aux infractions relatives à la législation sur les stupéfiants, ainsi que les incivilités, sources de troubles récurrents pour certains riverains.

Dans ce cas présent, les images seront visualisées à posteriori, après la commission d'une infraction : ce mode de fonctionnement impose des images de très bonne qualité, permettant la reconnaissance et l'identification.

Aujourd'hui la gendarmerie préconise d'installer 16 caméras à proximité de 4 sites :

- Centre Bourg – Place Saint Pierre
- Salle des Augustins-Ateliers municipaux
- Ecole Primaire-Restaurant scolaire-City Stade
- Carrefour RD204-204^E3(Rue des Martyrs de la Résistance)

Monsieur Le Maire précise que la loi du 05 Mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a vocation à faciliter le financement de ce type de projet ou, à défaut, une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des territoires Ruraux).

Monsieur Le Maire ajoute que cette délibération a vocation à valider le principe d'installation d'un système de vidéoprotection suivant le devis cde l'entreprise BIO-TECH.

Plan de Financement :

- Montant des travaux s'élève à :	31 834.00 € H.T
- DETR 25 %	7 708.50 €
- FIPDR 55 %	16 958.70 €
- Autofinancement y compris TVA	13 533.60 €
- TOTAL TTC	38 200.80 €

Monsieur le Maire précise que la procédure de mise en place de ce dispositif est particulièrement encadrée et répond à des exigences légales et de protection de la vie privée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents cette demande de subvention.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

A/ ETUDE MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de restructuration des bâtiments communaux abritant la Mairie.

ISOLAT Architectes à HOURTIN sont chargés des relevés de la Mairie de l'Agence Postale Communale et du logement communal. Ils proposent à la suite une étude de faisabilité pour un montant total de 3 200.00€ TTC.

B/ ALARME BATIMENTS

Monsieur Grégory GRAULIERE a reçu la Société VERISURE pour la réalisation d'une étude sur la protection de tous les bâtiments communaux contre l'intrusion et le vol.

Proposition de VERISURE :

- *Achat matériel : 6 274.80 Euros TTC + un abonnement mensuel de 739.20 Euros TTC*

Cette offre nous paraissant trop élevée, Monsieur GRAULIERE est chargé de demander à VERISURE de revoir leur offre et de contacter d'autres sociétés de télésurveillance (CENOV, HOMIRIS...).

C/ ETUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PIGEONNIER

Monsieur GRAULIERE explique à l'assemblée qu'il faudrait penser à investir dans la mise en place d'un pigeonier pour lutter contre la prolifération des pigeons.

Fonctionnement et spécificités d'un pigeonier contraceptif :

Il permet de réduire la population, en maîtrisant les naissances par stérilisation des œufs,

- *Les pigeons sont nourris, abreuvés à l'intérieur et ont tous les aménagements nécessaires pour faire leur nid afin de les fidéliser sur le lieu d'implantation,*
- *Il permet un suivi sanitaire des pensionnaires,*

- *Il est situé sur un espace à l'écart des habitations tous en restant au contact de l'homme,*
- *Il bénéficie d'un entretien régulier et constant,*
- *Il permet de limiter le nourrissage incontrôlé, pour une population plus saine*
- *Il permet par le déplacement des colonies, de préserver l'état et la propreté des bâtiments et monuments historiques de la Commune.*

Il faut malgré tout faire baisser la population des pigeons actuellement sur le site pour que le système soit pleinement opérationnel.

Monsieur Jacques ARDILLEY, après s'être renseigné auprès de la Commission Piégeage de la Fédération Départementale de Chasse informe le Conseil de la possibilité de pratiquer des prélèvements hors période de chasse sous couvert d'un arrêté pris par Monsieur le Maire.

D/ FESTIVAL SUN SKA 2023

La Commune est sollicitée par les organisateurs du SUN SKA pour la reconduction de l'offre proposée aux habitants de VERTHEUIL en 2022.

Pour 2023, l'offre serait la suivante :

- *Prise en charge par la Commune de 4.00 Euros sur chaque billet dans la limite de 04 billets par foyer.*

E/ PARKING CIMETIERE

Monsieur le Maire a fait une offre au Château le Bourdieu pour l'acquisition de deux parcelles situées en face du cimetière sur le chemin du Bourdieu.

Nous avons rendez-vous avec la propriétaire le 06 Mars afin d'étudier notre proposition.

F/ MARATHON DES CHATEAUX DU MEDOC 2024

La Commune a été approchée par les organisateurs du Marathon des Châteaux du Médoc pour la réception de la manifestation « MILLE PATES » du Vendredi soir et du Dimanche midi.

Cette proposition est une réelle opportunité pour la visibilité de VERTHEUIL.

G/ MISE EN PLACE DE DOS D'ANE

Suite à diverses plaintes de riverains pour la vitesse excessive dans certains hameaux, Monsieur PREVOSTEAU Jean-Charles, en charge de la voirie, propose un devis de la SOCIETE COLAS d'un montant TTC de 12800.00 Euros pour la mise en place de quatre dos d'âne.

Ces équipements seraient mis en place :

- Rue des Acacias*
- Rue des Erables lieu-dit « Tournay ».*

Les membres du Conseil présents ou représentés acceptent ces aménagements.

H/ RUE DU HUIT MAI 1945

Monsieur TURON Dominique, Maire, annonce que la « Rue du Huit Mai 1945 » va être passée en Zone 30km/h pour l'ensemble des usagers.

Toutes les questions soumises à délibération étant épuisées, la séance est levée à 18 heures 57.